

## Les animaux doivent-ils avoir des droits ?

**Author :** Claude Obadia

**Categories :** [Art & Société](#)

**Date :** 22 avril 2014

Alors que la Loi Grammont punit depuis 1850 les actes de cruauté commis envers les animaux domestiques, la publication récente de plusieurs ouvrages relatifs au droit des animaux<sup>[1]</sup>, à travers les recensions et articles qui leur ont été consacrés, suscite pourtant le débat, ce qui ne serait pas un mal si l'ignorance et la confusion n'y atteignaient des sommets. Aussi convient-il, non seulement de dissiper l'une des erreurs majeures qui troublent ce débat, mais de se demander ce que, entre erreurs et confusions, l'idée de l'animal comme sujet de droit peut signifier aujourd'hui.

À en croire les partisans de la promotion des animaux au rang de personnes juridiques, les bêtes sont, pour ainsi dire, « des hommes comme les autres ». Premièrement en ce qu'à l'instar de ces derniers elles sont des êtres vivants. Si la vie a des droits, pourquoi celle de la bête vaudrait-elle moins que celle de l'*homo sapiens* ? Mais ce n'est pas tout. Les bêtes seraient intelligentes. Elles sentent. Elles parlent. Elles riraient. Elles auraient conscience de la mort. Bref, elles pensent. Or, cette équation n'a rien d'évident. On dira qu'elle n'a pas rapport à l'objet de notre propos. On aurait tort. Si l'on cherche à confondre hommes et bêtes dans la catégorie de la pensée, n'est-ce pas pour remettre en cause le statut de l'homme comme sujet de droit, comme sujet moral, et par là, *in fine*, l'anthropologie judéo-chrétienne qui sous-tend ces statuts ? Il importe ainsi de dénoncer des confusions qui nourrissent ici une approche idéologique.

Dans un article récent publié dans l'hebdomadaire *Le Point*<sup>[2]</sup>, sont évoqués les travaux du biologiste Antonio Cribeiro, rattaché à l'Université britannique d'Exeter. Ce dernier, après avoir placé un poulpe dans un aquarium, y plonge un bocal en verre contenant un crabe et recouvert d'un couvercle vissé. Le poulpe finit par trouver le moyen de dévisser le couvercle. Il n'en faut pas davantage à certains pour affirmer que le poulpe possède des facultés « intellectuelles »<sup>[3]</sup>. Or, que montre le comportement de l'animal ? Premièrement, bien sûr, qu'il est intelligent, l'intelligence du vivant n'étant rien d'autre que sa capacité d'échanger avec le milieu en mettant en œuvre, sous l'effet moteur de l'instinct, des mécanismes physiologiques adaptatifs. Mais les opérations du poulpe ne signifient nullement qu'il pense. La raison en est simple : il n'est pas nécessaire de supposer l'existence de la pensée pour expliquer de tels comportements, ce qu'a très bien montré Descartes<sup>[4]</sup> il y a maintenant plus de trois siècles ! De la même façon, on se trompe du tout au tout lorsqu'on évoque « l'évolution prétendument spectaculaire de la science depuis peu »<sup>[5]</sup> pour étayer l'idée que le langage animal implique la pensée. Et l'on se trompe deux fois. Une première fois car cela fait plus de soixante ans que le zoologue Karl von Frish a montré que certaines espèces d'animaux possèdent des systèmes de communication<sup>[6]</sup>. Cela n'a

donc strictement rien de nouveau ! Une seconde fois car, comme il l'explique, les « langages de gesticulation » n'ont nullement les caractéristiques du langage articulé propre à l'homme. Là encore, l'intelligence adaptative de la bête n'implique aucunement la pensée.

Se pose dès lors la question de savoir ce que ces multiples confusions mettent en jeu et en quoi elles font sens. Un premier point apparaît clairement. Si les bêtes pensent comme les hommes, alors il n'y a plus de propre de l'homme, et c'en est donc fini de l'humanisme qui, dans l'histoire de la pensée européenne, est frappé au coin de l'influence conjointe du spiritualisme grec et de la morale chrétienne. Mais ce n'est pas tout. Si les bêtes pensent, rient, souffrent, pourquoi ne seraient-elles pas des sujets de droit ? Pourquoi ne pas traiter les bêtes comme des êtres humains, autrement dit les animaux comme des personnes ? Et dans ce cas, serait-il tellement absurde de se demander pourquoi les hommes ne pourraient pas épouser des bêtes ? L'humanisme réputé « anthropocentriste », hérité du créationnisme judéo-chrétien, aurait dès lors vécu. L'homme n'aurait que ce qu'il mérite : descendu de son piédestal, il serait par-là destitué de son humanité. Gardons nous pourtant de cette *défi*ance vis-à-vis de l'humain. Car si le premier acte de cette *révolution* s'achevait, nous pourrions bien cruellement déchanter ! Réfléchissons... Qu'est-ce qui nous retiendra de traiter les hommes comme des bêtes quand on se sera convaincu que les bêtes doivent être traitées comme des hommes ?

[1] P. Singer, *La libération animale*, éditions Payot, 2012, T. Regan, *Les droits des animaux*, éditions Hermann, 2013.

[2] N° 2151 du 5 décembre 2013.

[3] Article des *Échos*, n° 20995 du 16 août 2011.

[4] *Lettre au marquis de Newcastle*, 23 novembre 1646

[5] Article du *Point* cité note 2.

[6] *Vie et mœurs des abeilles*, 1953.